

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

GRETA des Yvelines (78)
Yvelines

OBJECTIFS

- Comprendre les obligations et responsabilités des acteurs (concepteur, encadrant, opérateur)
- Savoir retrouver les éléments pertinents dans le Guide Technique et sur la plateforme du Guichet Unique.
- Sécuriser les relations contractuelles entre les acteurs.
- Sécuriser le mode de réalisation des travaux.
- Réussir l'examen QCM pour être autorisé à intervenir à proximité des réseaux

CONTENU

La réforme dite DT/DICT

Organisation générale et définitions des acteurs.

Rôles et responsabilité des intervenants.

Les compétences des personnels.

Les procédures pour le responsable de projet (RP) avant la consultation des entreprises

La procédure de réalisation des DT (Déclaration des Projets de Travaux)

L'analyse des réponses.

La réalisation et financement des IC (investigations complémentaires) et des OL (Opérations de Localisation).

Les Clauses Techniques et Financières dans le marché de travaux.

L'établissement du DCE.

Le cas particulier des travaux urgents

Le cas particulier des Travaux Sans Tranchée

Les procédures pour le responsable de projet (RP) en période de préparation du chantier

Le Marquage – Piquetage en période de préparation du chantier.

Les procédures pour les exécutants avant les chantiers

Les Compétences des personnels

L'établissement des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux)

L'application du Guide technique en fonction des techniques utilisées.

Comment sécuriser les interventions des opérateurs

Les procédures au cours du chantier

La gestion des imprévus.

Les arrêts de chantier et la responsabilité des acteurs.

- Comment gérer les surprises lors de l'exécution des travaux.
- Comment gérer les accrochages de réseaux.

Le récolement des travaux et l'amélioration de la cartographie.

Passage du QCM AIPR

TAUX DE RÉUSSITE

nouvelle formation

PUBLICS

- Demandeur d'emploi
- Jeune adulte en insertion
- Compte Personnel de Formation
- Salarié
- Professionnel de la formation

DURÉE

De 7 h

DATES

Date de début : 13 mai 2024

Date de fin : 28 juin 2024

PRÉ-REQUIS

Sans pré-requis

Toutes les personnes intervenant à proximité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques.

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau

VALIDATION

- Attestation de compétences
- Autorisation AIPR

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Face à face
- Formation de groupe

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Pour le renouvellement de l'AIPR il faut :

- avoir un CACES en cours de validité (moins de 5 ans) prenant en compte l'intervention à proximité des réseaux.
- être titulaire d'un diplôme, titre ou CQP datant de moins de 5 ans
- être titulaire d'une attestation de compétence délivrée suite à un examen par QCM dans un centre habilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Formation dispensée par un spécialiste du sujet sur une journée.

Exposé en langue française avec support PowerPoint, vidéo, échanges d'expériences

COÛT

Nous consulter

FINANCEMENT

- Auto-financement
- Région Ile-de-France
- CPF
- Entreprise et OPCO
- Pôle Emploi

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics
- Sécurité

CONTACT

Micheline NOUCK

Conseillère en Formation Professionnelle

micheline.nouck@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Agnès BIKORO

contact@greta-yvelines.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Les établissements de réalisation des actions de formation du Greta étant majoritairement des ERP (établissement recevant du public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Le Greta des Yvelines reste disponible pour tout renseignement à ce propos.